TITRE N° 9

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2012

RESPONSABILITÉ CIVILE DES PRATIQUANTS SPORTIFS - (N° 4231)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

Nº 9

présenté par

M. Berdoati, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« et à mieux encadrer la vente des titres d'accès aux manifestations sportives, commerciales et culturelles et aux spectacles vivants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'insertion d'un article additionnel dans le texte.